

ATTRIBUTION TARDIVE DE BOURSE**REMBOURSEMENT DE PLEIN DROIT**

Année universitaire 2020-2021

Vous avez réceptionné votre notification de bourse du CROUS après votre inscription administrative à l'Université.

Vous devez demander le remboursement de vos droits d'inscription en utilisant le présent formulaire et en l'adressant au service de scolarité de votre composante, sous 10 jours maximum après réception de votre notification.

Le remboursement porte sur la totalité des droits d'inscription nationaux fixés par arrêté ministériel.

IMPORTANT : Le Passeport Culturel Etudiant et le Pack'sport ne sont pas remboursables.

N° Etudiant de l'université de Tours |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom : Prénom :

Inscrit(e) en :

(Ex : L1 Histoire)

Documents à joindre obligatoirement à votre demande

➔ Notification définitive de bourse,

➔ RIB au nom de l'étudiant.

Fait à, le

Signature de l'étudiant